

**TEMIS Innovation – Maison des microtechniques :**  
**Bilan financier actualisé de l'opération de construction**  
**Avenant à la convention de mandat passée avec la SAIEMB**

**Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président**

<b>Commission n° 2</b>		
<b>Avis de la commission</b>		<b>Validation du Vice-Président</b>
Séance du 22/08/05	Favorable	Le 22/08/05

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2002 à 2005 Imputation : 23.90	Solde avant opération : / Montant de l'opération : / Solde après cette opération : /

**I. Proposition : un avenant à la convention de mandat CAGB - SAIEMB**

Au terme de la construction de TEMIS Innovation – Maison des Microtechniques, la SAIEMB nous a transmis un état détaillé des coûts de réalisation du bâtiment.

Après vérification, le coût total de l'opération ressort en valeur actualisée et révisée au printemps 2005 à 6 993 K € HT.

La CAGB s'était engagée dans cette opération sur un montant hors actualisation et révision de 6 708 K € HT (valeur décembre 2001).

Il convient donc de se prononcer sur un avenant à la convention de mandat CAGB – SAIEMB pour un montant de 285 K € HT.

**II. Pour mémoire**

Divers travaux supplémentaires avaient été décidés au lancement de l'opération pour un montant de 157 K € HT (extensions pour 110 K € HT, mobiliers pour 40 K € HT et subvention ADEME de 6, 275 K € HT).

Le montant prévisionnel de l'opération est donc passé de 6 708 à 6 865 K € HT.

Un tel montant révisé et actualisé selon les termes de la convention de mandat représenterait en fin d'opération 7 508 K € HT.

Le coût final de 6 993 K € HT fait donc apparaître une « économie » de 515 K € HT réalisée sur les postes frais de maîtrise d'ouvrage et travaux.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur cet avenant à la convention de mandat passée avec la SAIEMB**
- **autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour extrait conforme,

Pour : 96

Le Président

Contre : 0

Abstention : 0